

SRP GROUPE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton SAS

SAS d'Expertise Comptable et de
Commissariat aux Comptes
29 rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine

KPMG Audit IS SAS

Société de commissaires aux
comptes rattachée à la Compagnie
régionale des commissaires aux
comptes de Versailles et du Centre
Tour EQHO, 2 Avenue Gambetta,
92066 Paris La Défense Cedex

SRP GROUPE

1, rue des Blés
93212 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SRP GROUPE,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SRP GROUPE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

FONDEMENT DE L'OPINION SANS RESERVE

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<i>Evaluation des titres de participation</i> Au 31 décembre 2023, les titres de participation, figurent au bilan pour un montant net de 241,7 millions d'euros. Les titres de participation sont inscrits à leur date d'entrée au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité. Comme indiqué dans le paragraphe « Test de dépréciation des titres de participation » de la Note 2.3 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe, une dépréciation est constituée lorsque la valeur nette comptable des titres de participation est supérieure à leur valeur d'utilité. Cette valeur d'utilité est estimée par la direction selon la méthode des flux futurs de trésorerie actualisés ajustés de la dette nette ou de la trésorerie nette. Compte tenu du montant significatif des titres de participation dans les comptes et des incertitudes inhérentes à certains éléments dont la réalisation des prévisions entrant dans l'évaluation de la valeur d'utilité, nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation constitue un point clé de notre audit.	Nos travaux ont consisté à : - examiner les modalités mises en œuvre par la Direction pour estimer la valeur d'utilité, - vérifier que le modèle utilisé pour le calcul des valeurs d'utilité est approprié, - apprécier la cohérence et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie portant sur une période de 5 ans et établies par la direction, au regard de notre connaissance de l'environnement économique dans lequel évolue le groupe, - apprécier la cohérence du taux de croissance à long terme et du taux d'actualisation appliqués avec les analyses de marché, avec l'appui de nos spécialistes en valorisation, - vérifier le caractère approprié de l'information financière fournie dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

AUTRES VERIFICATIONS OU INFORMATIONS PREVUES PAR LES TEXTES LEGAUX ET REGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SRP GROUPE par l'assemblée générale du 5 août 2010 pour KPMG Audit IS et du 26 mai 2023 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2023, le cabinet KPMG Audit IS était dans la 13^{ème} année de sa mission sans interruption soit la 9^{ème} année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé et le cabinet Grant Thornton dans la 1^{ère} année de sa mission sans interruption.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des

risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2024

Paris La Défense, le 23 avril 2024

Grant Thornton SAS

KPMG Audit IS SAS

Membre français de Grant Thornton
International

Alexandre MIKHAIL
Associé

Jérôme LO IACONO
Associé

ETATS FINANCIERS
AU 31 DECEMBRE 2023

SRP GROUPE S.A.

showroomprive•com

1. ETATS FINANCIERS

1.1. Bilan

en K€	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements	Net	Net
Immobilisations financières	265 135	23 400	241 735	246 851
Actif immobilisé	265 135	23 400	241 735	246 851
Créances clients et comptes rattachés	2 737		2 737	3 437
Autres créances et autres actifs circulants	4 559	28	4 531	17 001
Disponibilité et divers	7 978	72	7 906	5 786
Actif circulant	15 274	100	15 174	26 224
Total Actif	280 409	23 500	256 909	273 075

en K€	31/12/2023	31/12/2022
Capital	4 756	4 756
Primes liées au capital	217 797	217 797
Réserve légale	476	474
Report à nouveau	8 570	2 267
Résultat net	- 6 459	6 304
Provisions règlementées	58	22
Capitaux propres	225 198	231 620
Provisions pour charges	320	
Provision pour risques et charges	320	-
Emprunts et concours bancaires	30 053	40 054
Fournisseurs et comptes rattachés	661	489
Dettes fiscales et sociales	677	682
Autres dettes	-	230
Dettes	31 391	41 455
Total Passif	256 909	273 075

1.2. Compte de résultat

<i>en K€</i>	2023	2022
Chiffre d'affaires & autres produits d'exploitation	2 909	3 169
Produits d'exploitation	2 909	3 169
Charges externes	2 588	2 102
Impôts, Taxes et Versements assimilés	21	37
Charges de personnel	1 256	717
Dotation d'exploitation	381	80
Autres charges d'exploitation	150	154
Charges d'exploitation	4 396	3 090
Résultat d'exploitation	- 1 487	79
Produits financiers	5 450	22 234
Charges financières	10 711	15 533
Résultat financier	- 5 261	6 701
Produits exceptionnels	358	
Charges exceptionnelles	516	561
Résultat exceptionnel	- 158	- 561
Résultat avant impôts	- 6 906	6 219
Impôts sur les bénéfices	- 446	- 84
Résultat net	- 6 459	6 304

2. ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

2.1. RÉSUMÉ DE L'EXERCICE

L'exercice clôturé au 31/12/2023 présente :

- Le bilan dont le total, présenté avant répartition du résultat net, est de 256 909 361 € ;
- Le compte de résultat, dont le total des produits est de 8 717 672 €, présenté sous forme de liste, qui dégage une perte de 6 459 325 €.

L'exercice a une durée de 12 mois et couvre la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

2.2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Fusion ABC Sourcing

La filiale ABC Sourcing a été dissoute et a fait l'objet d'une fusion simplifiée dans l'entité Showroomprivé.com avec effet au 30 juin 2023, la date d'effet fiscal et comptable ayant été rétroactivement fixée au 1er janvier 2023.

L'impact de cette opération est visible en note 2.4.

2.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux normes comptables françaises, notamment les dispositions du règlement ANC 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- image fidèle,
- régularité et sincérité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition qui inclut les frais directement attribuables à l'immobilisation. Le prix d'acquisition des titres de participation tient compte du prix payé lors de l'acquisition et des éventuels compléments de prix variables basés sur l'activité et les résultats futurs de la Société acquise.

Les immobilisations financières sont constituées au 31 décembre 2023 par des titres de participation dans les sociétés suivantes :

Nom	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	% du capital détenu	Capital	Capitaux propres autres que capital	CA hors taxes du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Prêts et avances	Cautions et aval donnés	Dividendes dernier exercice clos
En k€										
SHOWROOMPRIVE.COM	173 749	173 749	100%	115 482	15 511	592 557	4 972	146		942
SRP LOGISTIQUE	4 219	4 219	100%	26	480	21 973	- 71	2 471		371
SALDI PRIVATI	40 847	17 447	100%	303	3 994	52 636	1 632			
BEAUTÉ PRIVÉE	35 745	35 745	100%	100	763	43 490	362			
SYMMETRIC	10 474	10 474	54%	1	112	44 411	948			
IRMAOS	100	100	3%	10	42	152	-94			
Total brute	265 135	241 735								

Test de dépréciation des titres de participation

Une dépréciation est constatée, lorsqu'en fin d'année, l'évaluation des titres détenus basée sur leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur nette comptable. La valeur d'utilité des titres est déterminée en fonction des flux futurs de trésorerie estimés et actualisés, diminués ou augmentés de la dette nette ou de la trésorerie nette.

Au 31 décembre 2023, la valeur d'utilité de toutes les participations du groupe Showroomprivé a été estimée à partir des flux de trésorerie futurs nets actualisés sur un horizon de 5 ans projetés ensuite à l'infini corrigé de la dette nette de chacune des sociétés concernées. Le taux d'actualisation utilisé pour ce test de dépréciation s'élève à 10,5 % et le taux de croissance à long terme utilisé s'élève à 2,0%.

Une dépréciation complémentaire des titres Saldi a été comptabilisée au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 8 800 K€.

Provision pour risques et charges

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs. Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'attribution d'actions gratuites existantes, la société constate une provision pour risques et charges afin de traduire dans ses comptes le fait que l'opération donnera lieu, à la date de remise des actions aux bénéficiaires (les salariés et/ou les dirigeants), à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente attendue de leur part. La dotation de cette provision est comptabilisée en charges de personnel.

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Disponibilités et divers

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées à la valeur nominale.

Les actions auto-détenues sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement, inscrites en « Disponibilités et divers », lorsque ces titres sont destinés à couvrir des plans d'attributions d'actions de performance. Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition.

Les actions auto-détenues affectées à un plan déterminé sont classées dans un compte spécifique des valeurs mobilières de placement et ne sont pas dépréciées.

Par ailleurs, les actions auto-détenues, via un contrat de liquidité, et qui ne sont pas destinées aux plans d'attribution d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement et inscrites en « Disponibilités et divers ». Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si la valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période) devient inférieure au prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée, du montant de la différence.

2.4. NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations et amortissements

en K€	31/12/2022	Acquisitions	Cessions	Autres variations	31/12/2023
Frais de développement	20			- 20	-
Logiciels	-				-
Marques	-				-
Fichier membres	-				-
Immobilisations financières	-				-
Immobilisations incorporelles	20	-	-	- 20	-
Terrains	-				-
Constructions et agencements	-				-
Installations tech, matériel & outillage	-				-
Immobilisations corporelles en cours	-				-
Avances et acomptes s/immo. corp.	-				-
Autres immobilisations corporelles	-				-
Immobilisations corporelles	-				-
Titres de participations	265 031	4			265 035
Prêts et autres immos financières		100			100
Immobilisations financières	265 031	104	-	-	265 135
Total valeur brute	265 051	104	-	- 20	265 135

en K€	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	Reclassements	31/12/2023
Amt/Dép. Immobilisations incorporelles	20			- 20	-
Amt/Dép. Immobilisations corporelles	-				-
Amt/Dép. Immobilisations financières	18 180	8 800	- 3 580		23 400
Amt/dép. immobilisations	18 200	8 800	- 3 580	- 20	23 400

Les principales variations sont liées à la dépréciation complémentaire des titres SALDI (8,8 M€) et la reprise de provision lié aux titres ABC Sourcing.

Créances par échéances

en K€	31/12/2023	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Prêts, cautionnements et autres créances						
Total Immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Créances clients	2 737	2 737				
Produits à recevoir						
Fournisseurs - Avances et acomptes versés						
Total Clients et comptes rattachés	2 737	2 737	-	-	-	-
Etat, Impôt sur les bénéfices	438	438				
Créances sur personnel & org. sociaux						
Créances fiscales - hors IS	442	442				
Groupes associés	3 054	3 054				
Autres créances	597	597				
Total Autres créances	4 531	4 531	-	-	-	-
Total Créances	7 268	7 268	-	-	-	-

Dettes par échéances

en K€	31/12/2023	< 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans ou plus
Autres emprunts et dettes assimilées	30 053	10 053	10 000	10 000		
Emprunts et concours bancaires	-	-				
Total emprunts et dettes assimilées	30 053	10 053	10 000	10 000	-	
Dettes fournisseurs	75	75				
Fournisseurs - Factures non parvenues	435	435				
Comptes rattachés						
Clients - Avances et acomptes reçus						
Total Fournisseurs et comptes rattachés	510	510				
Dettes sociales	460	460				
Dettes fiscales	217	217				
Etat, Impôt sur les bénéfices						
Autres dettes	151	151				
Produits constatés d'avance						
Total Autres dettes	828	828				
Total Dettes	31 391	11 391	10 000	10 000	-	

Dans le cadre de ses contrats bancaires, la société s'est engagée à respecter certains ratios financiers. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2023.

Charges à payer

Au 31 décembre 2023 le bilan comprend 874 K€ de charges à payer dont 435 K€ de factures non-parvenues, 439 K€ de charges fiscales et sociales.

Charges constatées d'avance

Au 31 décembre 2023 le bilan comprend 417 K€ de charges constatées d'avance dont 410 K€ de charges d'assurance et 6 K€ d'autres frais.

Disponibilité et divers

Au 31 décembre 2023 le poste comprend :

- 3 368 492 actions propres dans le cadre du rachat d'actions propres intervenu au mois de juillet 2022 valorisé à 1 € l'action, ces actions ayant vocation à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'attributions gratuites d'actions ;
- 647 397 actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire externe pour un total valorisé à 647 K€.
- Des disponibilités pour un montant de 3 860 K€.

2.5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Chiffre d'affaires

La société SRP Groupe S.A. est holding animatrice de l'ensemble des entités du Groupe Showroomprive.com. Le chiffre d'affaires est composé de la refacturation des prestations administratives et financières réalisées par la société SRP Groupe S.A. pour le compte de ses filiales.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation de la société sur les 12 mois de l'exercice 2023 s'élèvent à 4 755 K€ et sont principalement constituées de charges de personnel pour 1 256 K€, d'honoraires pour 1 042 K€ et de charges d'assurance pour 1 361 K€.

Résultat financier

Les produits financiers sur l'exercice 2023 sont de 5 449 K€ dont

- 942 K€ de dividendes versés par sa filiale Showroomprive.com et 371 K€ de SRP Log,
- 350 K€ correspondant aux produits de placement.
- 199 K€ relatifs à des intérêts de compte courants.
- 3 580 K€ lié à la reprise de dépréciation des titres ABC Sourcing.

Les charges financières de l'exercice de 10 710 K€ correspondent essentiellement à la dépréciation des titres Saldi pour 8 800 K€, aux intérêts d'emprunts pour 1 685 K€ et à la perte sur cession de VMP pour 147 K€.

Résultat exceptionnel

Les charges exceptionnelles de l'exercice de 121 K€ correspondent principalement à l'attribution définitive de la 1^{ère} tranche du plan 23 pour un montant de 121 K€ servie par les actions propres. Cette charge a fait l'objet d'une refacturation aux filiales.

Rémunérations

Au cours de l'exercice, les rémunérations allouées aux dirigeants se sont élevées à 565 K€. Les rémunérations allouées aux membres du conseil d'administration se sont élevées à 150 K€.

2.6. AUTRES INFORMATIONS

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2012 entre la société SRP Groupe S.A., société mère tête de groupe et l'ensemble de ses filiales françaises qui inclut les sociétés suivantes en 2023 :

- SHOWROOMPRIVE.COM
- SHOWROOMPRIVE LOGISTIQUE
- BEAUTE PRIVEE

Beauté Privée a été intégrée dans le périmètre d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2020.

Suite à une opération de fusion simplifiée avec SHOWROOMPRIVE.COM, la société ABC SOURCING est sortie du périmètre d'intégration fiscale à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2023.

Au titre de cette convention, la société SRP Groupe S.A. est seule redevable de l'impôt dû sur le résultat d'ensemble et comptabilise la dette globale d'impôt dû par le groupe.

Au 31 décembre 2023, le montant des déficits reportables sur le périmètre d'intégration fiscale s'élève à 60 177 K€.

Stocks options

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 5 août 2010, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 27 octobre 2014, le Conseil d'Administration à consentir à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des options donnant droit à la souscription d'actions.

Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Plan n°5	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date de l'assemblée générale	05/08/2010	05/08/2010	05/08/2010	27/10/2014
Date du conseil d'administration	15/10/2012	15/04/2013	04/10/2013	27/10/2014
Nb total d'options autorisées	1 260 000			84 500
Nb total d'options attribuées au cours des exercices précédents	400 830	214 519	57 708	89 127
Nb total d'options exercées au cours des exercices précédents	-160 812	-74 506	-40 355	-36 258
Nb total d'options annulées au cours des exercices précédents	-126 406	-48 438	-2 343	-15 624
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2022	113 612	91 576	15 010	37 245
Nb total d'options exercées sur la période	-	-	-	-
Nb total d'options attribuées au cours de l'exercice				
Nb total d'options annulées au cours de l'exercice	-113 612	-91 576	-15 010	
Nb total d'options restantes au 31 décembre 2023	-	0	0	37 245
Durée d'acquisition moyenne pondérée des options (en années)	2	2	2	2
Prix de l'action à la date d'attribution / par hypothèse, considéré comme égale au prix d'exercice	5,2	5,2	5,6	7,2
Prix d'exercice (en €)	2,53	2,53	2,73	3,5
Volatilité attendue	35%	35%	35%	35%
Juste valeur unitaire moyenne pondérée à la date d'attribution	0,42	0,37	0,77	1,24

Il est précisé que les plans n°1 et 2 sont destinés à des mandataires sociaux. Dans le cas du plan n°1, l'acquisition des droits a été immédiate à la date de constitution de SRP Groupe et de réalisation des appports.

Plans d'attribution gratuite d'actions

L'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le 28 juin 2021, 22 juin 2022 et 30 juin 2023, le Conseil d'Administration à attribuer à un certain nombre de collaborateurs du Groupe, en une ou plusieurs fois, et ce pendant un délai de 38 mois, des actions gratuites. Ces plans sont soumis à des conditions de présence et de performance.

Ces plans ont été mis en place dans le cadre l'introduction en bourse sur le marché réglementé Euronext. Les principales caractéristiques de ces plans et les bases de calcul sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Date de l'assemblée générale	Date du conseil d'administration	Nb total d'actions gratuites autorisées	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours des exercices précédents	Nb total d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	Nb total d'actions gratuites exercées	Nb total d'actions annulées	Nb total d'actions restantes au 31 décembre 2023	Durée d'acquisition moyenne pondérée des actions gratuites (en années)	Prix de l'action à la date d'attribution
Plan n°21	28/06/2021	16/12/2021	1 070 020	1 070 020	-	-	-718 412	351 608	2	2,14
Plan n°22	28/06/2021	21/06/2022	453 018	453 018	-	-	-113 254	339 764	2	1,19
Plan n°23	28/06/2021	21/06/2022	858 300	858 300	-	-120 569	-389 659	348 072	2	1,19
Plan n°24	22/06/2022	15/12/2022	1 951 218	1 951 218	-	-	-705 183	1 246 035	2	1,72
Plan n°25	22/06/2022	15/12/2022	447 562	447 562	-	-	-231 172	216 390	2	1,72
Plan n°26	22/06/2022	08/03/2023	750 000		750 000	-	-225 000	525 000	2	1,535
Plan n°27	22/06/2022	08/06/2023	180 000		180 000	-	-22 500	157 500	2	1,394

Composition du capital social

Le capital social au 31/12/2023 est constitué de 118 902 909 actions de valeur nominale de 0,04 €.

en €	Nombre	Valeur nominale	Valeur
Actions composant le capital social au début de l'exercice	118 902 909	0,04	4 756 116
Actions émises pendant l'exercice	-	0,04	-
Actions remboursées pendant l'exercice	-	0,04	-
Actions composant le capital social à la fin de l'exercice	118 902 909	0,04	4 756 116

Variation des capitaux propres

en K€	31/12/2022	Augmentation de capital	Autres variations	Affectation du résultat de l'exercice précédent	31/12/2023
Capital	4 756				4 756
Primes liées au capital	217 797				217 797
Réserve légale	474			1	476
Report à nouveau	2 267			6 303	8 570
Résultat net	6 304		- 6 459	- 6 304	- 6 459
Provisions règlementées	22		36		58
Total des capitaux propres	231 620	-	- 6 423	0	225 198

Engagement hors bilan

Les engagements donnés par la société SRP Groupe au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- Covenants sur le financement structuré

SRP a signé un accord le 17 décembre 2021 avec ses partenaires bancaires pour la mise en place d'un financement d'un montant de 70 M€ qui vise à refinancer l'intégralité de la dette bancaire de 63 M€ issue du protocole signé le 29 avril 2020 et à renforcer les moyens financiers du Groupe. Ce financement comprenait une tranche de crédit amortissable pour 50 M€ et une tranche de crédit à tirage d'un montant maximum de 20 M€. Ces dettes bancaires ont une maturité à échéance décembre 2026.

Dans le cadre de ce financement, SRP Groupe est soumis à des engagements spécifiques en matière de respect de ratios financiers (basés sur les dettes financières nettes / l'EBITDA). Les covenants sont respectés au 31 décembre 2023.

- Engagement de rachat des titres Symmetric

La société SRP Groupe S.A a consenti aux actionnaires minoritaires de la société Symmetric une option de vente de 49% des titres qu'ils possèdent ou qu'ils viendraient à posséder par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant afférent à cet engagement est variable et dépend de l'atteinte de certaines performances opérationnelles qui seront appréciée fin 2024 et fin 2025. Par ailleurs, ces actionnaires ont consenti à la société SRP Groupe S.A une option d'achat des 49% des titres de la filiale qu'ils possèdent où qu'ils viendraient à posséder par l'exercice de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

La société SRP Groupe S.A. est tête de groupe d'une consolidation suivant la méthode de l'intégration globale pour les sociétés énumérées sous le titre « immobilisations financières » et d'autres sociétés détenues par ses filiales.

Parties liées

Dans le cadre normal de son activité, la société SRP Groupe réalise des transactions avec ses filiales aux conditions de marché.

Événement post clôture

Pas d'évènement post clôture

Effectifs

L'effectif moyen de l'exercice 2023 est de 2 salariés.

Au 31 décembre 2022 l'effectif moyen était de 2 salariés.

Honoraires des commissaires-aux-comptes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le montant total des honoraires des commissaires aux comptes pour SRP Groupe s'élève à 299 K€ et se décompose ainsi :

En K€	KPMG AUDIT IS	GT	31/12/2023
Certification des comptes	128	115	243
Services autres que la certification des comptes	57		57
Total	184	115	299